



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23158834

Déposé / Reçu le

04 DEC. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **466. 645 521**

Nom

(en entier) : **Ensemble de danses RONDINELLA**

(en abrégé) : **RONDINELLA**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **1050 Ixelles, Rue Jean d'Ardenne 33**

Objet de l'acte : Désignation des administrateurs et transfert du siège social

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 2023:

"3. Décharge aux administrateurs sortants.

Sont arrivés au terme de leur mandat: Flagel Lou [Matlet Louise, Vve Flagel], Wijnants Christian, Carette Anouk, Goossens Marie-Claire, Waterschoot Irène;

4. Election d'un nouveau comité d'administration.

Se présentent: Bonnet Marie-Paule, Goossens Marie-Claire, Rosseel Brigitte, Seghers Guillaume, Vanderhasten Luc.

A l'unanimité des membres, le nouveau C A est élu."

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 novembre 2023:

"1. Constitution du bureau

À l'issue d'un tour de table et d'un vote, les fonctions prévues à l'article 8 des statuts sont réparties de la façon suivante:

- Présidente: Marie-Claire Goossens
- Vice-présidente: Brigitte Rosseel
- Trésorier: Guillaume Seghers
- Secrétaire: Marie-Paule Bonnet

Luc Vanderhasten, membre du conseil d'administration, assurera le rôle de consultant artistique.

Suite au décès de Lou Flagel, il faut prévoir le transfert du siège social. Selon l'article 2 des statuts:

« [Le] siège social est établi dans la Région de Bruxelles-Capitale, (...).

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration, dans tout autre lieu de cette Région. »

À l'unanimité, le conseil d'administration décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

Rue Lieutenant Jérôme Becker, 5 - 1040 Etterbeek."

Pour copie conforme:

Marie-Paule Bonnet,
Secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).